Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 17

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du désarmement est vouée d'ores et déjà à un échec certain, car tant qu'il y aura des armées dans le monde, celles-ci seront aussi nombreuses et puissantes que les ressources des Etats le permettront.

Il y a actuellement dans tous les pays des partisans du système de milices en tant qu'armée unique, telle que la nôtre est organisée, toutefois leurs adversaires, prenant à témoin les événements sanglants du 9 novembre dernier à Genève, ont trouvé l'unique point vulnérable par lequel le système des milices puisse être attaqué. Leur théorie s'étaye des objections suivantes:

« Par suite du manque de troupes permanentes instruites, disent-ils, on a dû, en Suisse, employer des formations de recrues, lesquelles ont été mises en débandade par une foule en fureur, ont été attaquées et grossièrement insultées, si bien qu'avec la meilleure bonne volonté du monde, elles ont été dans l'impossibilité de rétablir l'ordre, comme aurait pu le faire sans doute une troupe active. Le gouvernement suisse a dû procéder à la mobilisation de 4 bataillons et faire venir même d'autres troupes en service à ce moment-là. D'après le principe de la milice, il est donc arrivé qu'un homme qui à Genève, avait pu prendre part la veille aux démonstrations contre la troupe, se trouvait le lendemain pourvu d'un ordre d'appel et en situation d'agir l'arme à la main contre un de ses camarades de la veille. Il ne faut pas s'étonner si dans ces circonstances des incidents se sont produits dans la troupe par suite des passions politiques entretenues depuis longtemps dans le pays. Si le gouvernement a réagi, comme il fallait s'y attendre, et prononcé de sévères sanctions contre les fautifs, il n'a pas pour cela résolu le problème. »

Il est évident que la question des milices vue sous cet angle présente un défaut de cuirasse que les meneurs révolutionnaires ont beau jeu d'exploiter au profit de leurs coupables agissements. Toutefois, n'oublions pas qu'en 1918, l'armée a su rétablir l'ordre dans des circonstances à peu près analogues, mais combien plus graves et dangereuses. Par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité de changer un système qui a fait ses preuves et qu'au surplus, seul l'étranger a jugé bon de critiquer. E. N.

Petites nouvelles

Les travaux de reconstruction et d'agrandissement de la caserne de Frauenfeld, pour lesquels les Chambres avaient accordé un crédit de 550,000 fr., sont à peu près terminés. Le bâtiment, agrandi et modernisé, abrite déjà de la troupe. Les conditions hygiéniques de la caserne ont été grandement améliorées. Environ 200 sous-officiers et soldats, ainsi que 20 officiers pourront dorénavant être logés dans la nouvelle annexe de la caserne.

* * *

Deux cents officiers du génie de toutes les parties du pays se sont réunis le 21 avril à l'Ecole polytechnique fédérale sous la présidence du lieutenant-colonel Fritzsche, pour l'assemblée traditionnelle qui a lieu tous les deux ans. On remarquait parmi les assistants le colonel commandant de corps d'armée Biberstein, et M. Hafner, chef du Département militaire cantonal, représentant le Conseil d'Etat Zurichois. Le chef d'arme du génie, le colonel Hilfiker, a parlé de questions générales touchant le génie, le 1er lieutenant Vischer des ponts de fortune, le major Däniker des tanks modernes et de la défense contre ceux-ci. La prochaine assemblée aura lieu en 1935, à Bâle.

* * *

La nouvelle sacoche de fourrier, modèle 1933, vient d'être déclarée d'ordonnance par le D.M.F. à la place du modèle 1898/1914. Ce nouveau modèle sera remis aux troupes à partir du moment où le stock des sacoches du modèle 1898/1914 sera épuisé.

* * *

L'unité tactique dans l'aviation russe est le groupe, qui est constitué par un nombre variable d'appareils. L'escadre est composée de trois groupes, et la brigade de deux ou trois escadres.

L'aviation militaire terrestre, d'après les informations les plus récentes et les plus dignes de foi, comprend 10 brigades et 20 groupes autonomes, constitués chacun par 12 appareils de reconnaissance; les appareils de chasse forment trois brigades et deux groupes autonomes de neuf appareils; pour l'observation, il y a 17 groupes de 6 appareils, enfin, on relève 2 brigades de bombardement et une brigade d'entraînement. Les chiffres précédents amènent à un total d'environ 100 groupes. L'aviation militaire navale dispose de 8 groupes, représentant 50 hydravions dans la Baltique et de 3 groupes dotés respectivement de 20, 60 et 25 hydravions dans la Mer Noire, de plus, les forces navales possèdent encore 12 groupes d'appareils d'observation.

Il est prévu un programme de construction de 94 dirigeables qui devra être terminé au cours de la période quinquennale de reconstruction. On compte que quelques-uns de ces appareils pourront entrer en service cette année.

La Russie a besoin de dirigeables pour réunir les points de son territoire qui sont situés à de très grandes distances les uns des autres.

Elle a adopté comme le plus rationnel le type moyen, rigide ou semi-rigide, pouvant être facilement amarré à un pylone et d'un montage et d'un démontage rapides. Le gouvernement russe compte beaucoup sur ces types d'aéronefs pour les communications avec l'Asie septentrionale.

Actuellement, il y a en Russie deux grands chantiers pour la construction de dirigeables, un à Leningrade et l'autre près de Moscou. On compte déjà sur certains points du territoire quelques hangars de bois avec des installations pour la production du gaz, des pylones et des stations météorologiques et radio-télégraphiques. Les types suivants sont en construction: UK1, capacité 2200 M3, deux moteurs de 75 chevaux, vitesse maxima 85 kilomètres à l'heure, équipage: 7 hommes! UK2, capacité 5000 M3, puissance 450 chevaux; UK3, capacité 6500 M3, puissance 600 chevaux; UK4, capacité 7000 M3. De ce dernier type, il sera construit quatre exemplaires; enfin, on prévoit la construction d'un dirigeable de 37,000 M3 et d'un autre de 20,000 M3. (« Rivista d'artiglieri e Genio. »)

Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband — Nouvelles de l'Association suisse des Sous-officiers

Les sections de tir de nos Sociétés de sous-officiers

Le D. M. F. a, le 5 avril 1933, concernant les sections de tir des sociétés de sous-officiers, rendu l'ordonnance suivante:

« Vu que, d'après les indications fournies par l'Association suisse de sous-officiers, sur les 39 sections de tir reconnues de cette association, 32 sont déjà affiliées à la Société suisse des Carabiniers, les décisions du D. M. F. des 4 avril et 23 novembre 1932 sont définitivement complétées de la manière suivante, étant entendue que de nouvelles concessions ne pourront plus être accordées à l'Association suisse de sous-officiers:

1. Les sections de tir légalement reconnues de l'Association suisse de sous-officiers qui font, avec tous leurs membres-tireurs, partie de la Société suisse des carabiniers, sont, au point de vue des droits et des obligations, placées sur le même pied que les sociétés de tir ordinaires reconnues.

2. Aucune nouvelle section de tir ne peut être fondée dans les sociétés de sous-officiers, conformément à l'article 7 de l'ordonnance sur le tir hors du service, sans l'autorisation du Département militaire fédéral.

3. Le Département militaire fédéral peut en tout temps refuser de reconnaître les sections de tir de l'Association suisse de sous-officiers qui n'indiquent pas à la Société suisse des Carabiniers le nombre exact de leurs membres-tireurs ou dont les membres refusent de se mettre à disposition comme moniteurs de tir ou directeurs de cours de jeunes tireurs, sur demande justifiée des sociétés de tir.

Depuis 30 ans, les mêmes ennuis assaillaient assez régulièrement les sections de tir de nos sociétés de sous-officiers. Nous voulons espérer que par la nouvelle